



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 41436

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'assurance maladie des retraités du commerce et de l'artisanat. Ces indépendants retraités cotisent à la CSG, au même taux que les retraités anciens salariés (6,2 %), alors que les prestations et les remboursements de leurs frais d'assurance maladie sont inférieurs de 4 points. L'Union nationale des indépendants retraités du commerce et de l'industrie (UNIRC) s'élève avec la plus grande fermeté contre cette injustice, et demande qu'à cotisations égales il soit instauré sans délai une mesure d'équité entre tous les retraités. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre pour répondre à cette juste revendication.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41436

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2000, page 800

Question retirée le : 8 mai 2000 (Fin de mandat)